



POLITIQUE CULTURELLE

Adoptée le 17 février 2016

TABLE DES MATIÈRES

LEXIQUE.....	2
MOTS DES REPRÉSENTANTS.....	3
DESCRIPTION DU MILIEU	4
MISE EN CONTEXTE.....	8
ÉNONCÉ.....	9
BUTS ET PRINCIPES DIRECTEURS.....	9
ORIENTATIONS ET AVENUES D'INTERVENTION.....	10
PLAN DE MISE EN ŒUVRE	11
SOURCES.....	12

LEXIQUE

Culture et patrimoine culturel :

Dans cette politique, la notion de culture est abordée dans un sens large. Elle réfère aux grands secteurs d'intervention que sont les arts de la scène, les arts visuels, l'architecture et les métiers d'art, le cinéma et l'audiovisuel, la lecture et le livre, les médias et le multimédia, la muséologie et le patrimoine. Elle englobe les pratiques de loisir ou professionnelles.

Une autre notion a été énoncée plus récemment dans le cadre législatif québécois sous le vocable de *Loi sur le patrimoine culturel*. Elle est en vigueur depuis octobre 2012. Elle réfère à un ensemble de biens ayant une importance artistique et/ou historique certaine, sans égard à la propriété du bien. Ce patrimoine nécessite généralement d'être préservé pour devenir éventuellement d'utilité publique. Il peut être dit « matériel » ou « immatériel ».

- Le patrimoine dit « matériel » est surtout constitué de paysages construits, de l'architecture et de l'urbanisme, des sites archéologiques et géologiques, de certains aménagements de l'espace agricole ou forestier, d'objets d'art et mobilier, du patrimoine industriel (outils, instruments, machines, bâti, etc.).
- Le patrimoine « immatériel » peut revêtir différentes formes : chants, costumes, danses, traditions gastronomiques, jeux, mythes, contes et légendes, petits métiers, témoignages, captation de techniques et de savoir-faire, documents écrits et d'archives, notamment audiovisuelles, etc.

Cette notion fait appel aux legs des générations précédentes et au pouvoir de les transmettre aux générations futures. Elle dépasse la simple propriété personnelle pour régir le droit d'en user.

Développement durable :

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le conseil de la MRC de Memphrémagog a adopté, en juin 2009, une politique de développement durable qu'il met en lien avec le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement suivant l'objectif d'offrir une meilleure qualité de vie à toute la population. Il propose depuis à tous ses comités sectoriels d'en adopter le contenu et de s'en inspirer dans leurs activités respectives.

Intervenant :

Une personne intervenant dans le domaine culturel et patrimonial. Ce terme réfère notamment aux artistes, aux artisans, aux diffuseurs, aux promoteurs et il réfère également à des animateurs, des fonctionnaires, des pédagogues qui œuvrent dans ce domaine.

Organisation :

Une structure administrative œuvrant dans le domaine culturel et patrimonial, une association, un comité, un établissement d'enseignement, une institution, un organisme, une coopérative ou une municipalité.

MOTS DES REPRÉSENTANTS



PRÉFET – Jacques Demers, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley

Le développement culturel de la MRC de Memphrémagog s’est inscrit parmi les grandes préoccupations de développement du territoire dès l’adoption d’un premier schéma d’aménagement, il y a plus de vingt-cinq ans. Durant ces années, pas moins de cinq politiques culturelles ont été énoncées pour orienter et pour soutenir de nombreuses initiatives.

En adoptant sa nouvelle Politique culturelle, la MRC réitère son engagement et son attachement aux valeurs fondamentales propres à la culture et au patrimoine. Elle leur reconnaît un aspect structurant pour la région. Aux qualités exceptionnelles du milieu physique et du cadre naturel s’ajoute un apport indéniable au dynamisme des communautés. Les origines variées de sa population ont façonné une réalité à la fois riche et diversifiée. Ceci va de pair avec la vocation récréotouristique qui compte parmi les axes majeurs de l’économie régionale.

La MRC de Memphrémagog reconnaît d’ailleurs l’importance de son patrimoine dans sa vision stratégique : *« La MRC de Memphrémagog – un modèle d’innovation pour le dynamisme de notre économie, la protection de l’environnement, la mise en valeur de nos paysages et de notre patrimoine ainsi que la qualité de vie des citoyens. Pour assurer un avenir sain de nos communautés, nous misons sur le développement durable. »*

PRÉSIDENTE DU COMITÉ CULTUREL – Michèle Turcotte, mairesse de Saint-Étienne-de-Bolton



Le comité culturel de la MRC de Memphrémagog a été constitué en 1989. Depuis son origine, son rôle est de favoriser la vitalité culturelle du territoire. Il a progressivement orienté ses actions vers la promotion de l’offre culturelle, le développement d’initiatives et différents supports offerts au milieu. Le renouvellement de la Politique culturelle entrepris en mai 2015 est la sixième démarche réalisée en ce sens, ce qui démontre notre souci de constamment s’adapter à la réalité terrain.

Comme plusieurs des éléments formulés dans la Politique précédente demeurent pertinents, les énoncés, les principes directeurs et les orientations présentement formulés s’inscrivent aussi dans la continuité. L’expérience du passé permet cependant de mieux cerner des champs et des avenues d’intervention tant auprès des organismes du milieu que des municipalités.

La mise en œuvre de la Politique culturelle 2016 – 2020 démontre le souci d’arrimer le développement culturel en conjugaison avec d’autres efforts consentis par la MRC au développement global de la collectivité : son développement économique, son développement social et la protection de son environnement.

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à son élaboration depuis le sondage initial et l’assemblée d’information tenue en période estivale ou encore à la consultation de novembre 2015, via le site Web de la MRC. Nous remercions plus particulièrement les membres du comité de pilotage, mesdames Johanne Brouillet, historienne de l’art et membre du comité culturel, Denise Roy, chef de la division Culture, Bibliothèque et Patrimoine de la Ville de Magog, Émilie Gagnon, secrétaire administrative à la MRC, messieurs Jean-Pierre Adam, maire d’Orford et membre du comité culturel, Jean-Charles Bellemare, conseiller en développement local et économie sociale à la MRC et Georges Comtois, consultant en support à cette élaboration.

DESCRIPTION DU MILIEU

MRC de Memphrémagog, le milieu physique et naturel

La MRC est dotée d'un milieu physique et naturel de qualité exceptionnelle. Sa topographie est marquée par deux axes montagneux traversant son territoire du nord au sud, sertie d'un chapelet de lacs, de cours d'eau et d'un couvert forestier occupant encore aujourd'hui la plus grande partie du territoire.

La portion ouest du territoire est dominée par une quantité de sommets dont plusieurs ont une altitude supérieure à six cents mètres. D'autres massifs montagneux occupent la portion est. De hauteurs plus modestes, mais aussi plus constantes, on y retrouve les principaux plans d'eau, les lacs Memphrémagog et Massawippi, situés au cœur de plateaux fertiles.

Les lacs et les cours d'eau sont d'ailleurs à la base de secteurs dominants du développement du territoire qui compte vingt-sept plans d'eau, irriguant quatre bassins versants. Cette hydrographie approvisionne en eau potable un grand nombre de résidents occupant une zone beaucoup plus large que son seul territoire administratif. De plus, elle soutient une faune riche et abondante. Elle favorise une croissance soutenue de villégiateurs qui occupent une forte proportion des berges. Elle avantage les activités d'organisations récréotouristiques axées sur le nautisme, mais aussi sur de nombreuses autres activités de plein air.

Les intentions d'aménagement du territoire assimilent à juste titre ces caractéristiques à un important levier de développement économique. Elles y reconnaissent aussi une constituante forte pour la qualité de vie de sa population.



L'occupation humaine

Depuis des temps immémoriaux, cette zone a été sillonnée par des groupes de chasseurs cueilleurs autochtones. De cette période, il subsiste aujourd'hui certains toponymes intégrés au langage courant pour désigner des lieux et quelques sites d'intérêt archéologique. Le début de la colonisation du territoire tient à l'arrivée de colons en provenance des États-Unis, à partir de 1783. Ils occupent des espaces pour la pratique d'activités agricoles et forestières. Ils sont à l'origine de la majorité des hameaux et des villages de la partie sud du territoire. En 1792, le gouvernement du Bas-Canada ouvre le territoire des « Eastern Townships », favorisant ainsi le peuplement en cantons. C'est durant cette période que se développent les premières activités de transformation de matières premières, dues à la nécessité du déboisement, mais aussi à la présence du contenu minéralogique des massifs montagneux et l'utilisation du pouvoir hydraulique. Suivent ensuite d'autres vagues de colons venus du Royaume-Uni, d'Irlande et du Canada français à la recherche de terres à défricher et à cultiver. Ils occupent d'abord les territoires plus au nord et au nord-ouest et ils suivront une progression vers le sud et le sud-est.

Le véritable essor de la région survient avec le développement de nouveaux moyens de transport. Le XIX^e siècle est marqué par le développement d'un réseau ferroviaire qui assure à la fois un flot continu de nouveaux arrivants et une industrialisation progressive, parfois fort lucrative, entre autres dans le

domaine de l'exploitation minière. Les premières zones urbaines de Stanstead et de Magog sont issues de ce premier essor. Ce réseau favorise également l'arrivée des villégiateurs autour des lacs Massawippi et Memphrémagog, un apport qui se poursuit depuis lors. Le XX^e siècle est plus particulièrement marqué par le développement d'un important réseau routier. Cela favorise la consolidation de zones urbaines, une occupation plus étendue du territoire rural ainsi qu'une plus grande diversification de l'économie. Parmi les faits saillants de cette période, il y a lieu de mentionner la création du parc national du Mont-Orford en 1938, un avènement dû principalement aux efforts et à la force de persuasion du docteur George Austin Bowen.

Au fil des années, l'accumulation de plusieurs facteurs entraîne la nécessité de revoir l'administration, non seulement de l'occupation du territoire, mais aussi de son aménagement pour en assurer le développement de façon plus cohérente. C'est ainsi qu'apparaissent les premiers schémas d'aménagement dans les années 1980 et des versions mises à jour et révisées vers la fin des années 1990. La MRC souscrit à ces démarches.

En ce début du XXI^e siècle apparaît la nécessité d'implanter un concept nouveau auquel la MRC souscrit également, le « Développement durable ». Elle insère ce concept au cœur de ses préoccupations afin d'assurer un avenir sain à sa communauté.



Les caractéristiques démographiques et sociales

La population permanente de la MRC a connu un accroissement constant au cours des soixante dernières années et cette performance représente un taux de croissance qui a dépassé récemment celui de Sherbrooke, la capitale régionale et ceux de toutes les autres MRC de l'Estrie.

Phénomène particulier, les indices démographiques traditionnels ne laissent pas transparaître le poids exercé par la villégiature sur la population de la majorité des municipalités. À partir de 1995, la MRC utilise pour son territoire une méthodologie permettant un suivi évolutif de la population de villégiature. Cette population était évaluée à 37 % de la population totale en 1995. Elle représentait 22 % de la population totale en 2011. Au-delà des apparences, cette diminution vient en fait confirmer un facteur de sédentarisation de ce segment, car au fil du temps, plusieurs villégiateurs intègrent la population permanente.

La ville centre de la MRC de Memphrémagog est Magog. On y retrouve la plupart des services et commerces de proximité. En 2011, la Ville de Magog présentait un poids démographique de 52 % de l'ensemble de la population de la MRC. Cette donnée demeure relativement stable, puisqu'en 2015, la population de la ville centre représente 51 % de cet ensemble.

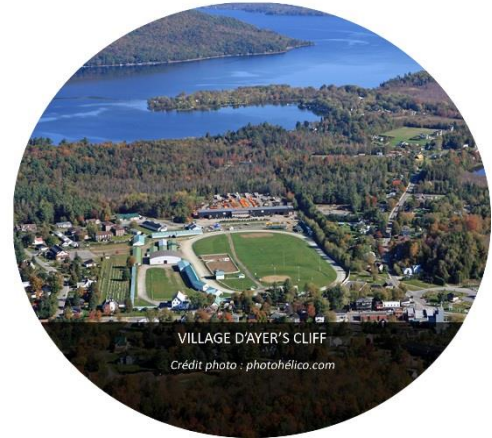
Les caractéristiques sociales de la population permanente rappellent les origines anglophones de la région puisque 15 % de la population se disait de langue anglaise en 2011. Ce taux est en constante diminution, en baisse de 2 % par rapport aux données de 2006. Ce pourcentage demeure cependant supérieur à celui constaté en Estrie. La population permanente présente aussi un profil plus âgé que celui du Québec et de la région : l'âge médian étant de 48,8 ans en 2011 dans la MRC, alors qu'il est de 43,5 ans en Estrie et de 41,9 au Québec.

Les caractéristiques économiques

La région est un bon endroit pour vivre. Elle l'est aussi pour travailler. La population active œuvre principalement dans les secteurs secondaire et tertiaire, avec une croissance soutenue du tertiaire face aux secteurs secondaire et primaire. Cela s'explique en bonne partie par la vocation récréotouristique de la région, la transformation et la diversification du secteur manufacturier de même que le déclin de l'agriculture dans la MRC.

La ville centre, Magog, constitue son principal pôle économique. Elle est située à proximité de la frontière américaine et à la croisée de deux autoroutes importantes. Elle est également à proximité d'aéroports régionaux et internationaux ce qui favorise les échanges et le développement des affaires.

La force de travail de la main d'œuvre régionale, souvent bilingue, est axée sur le développement de la compétence. La région plus large dispose d'un réseau complet d'enseignement dans les deux langues à tous les niveaux académiques : primaire, secondaire, collégial, universitaire que complètent sept centres de formation professionnelle et huit centres d'éducation aux adultes. La présence de deux universités, de Sherbrooke et Bishop's, attire une clientèle internationale et ouvre des perspectives de développement de marchés internationaux.



La région offre un cadre de vie de grande qualité en plus des nombreux services qu'elle soutient auprès des entreprises qui s'y trouvent ou qui choisissent de s'y installer. Les services à la population, en santé et autres services sociaux, couvrent une gamme très large qui facilite la vie quotidienne et familiale, de l'enfance aux personnes âgées. Elle jouit de la proximité d'institutions bancaires, de centres commerciaux, de marchés d'alimentation, de boutiques diverses. En termes de revenu disponible par habitant, les statistiques gouvernementales québécoises situent la moyenne régionale au-dessus des moyennes estrienne et québécoise.

La vie culturelle et patrimoniale

La réalité culturelle et patrimoniale de la MRC est à la fois riche et diversifiée, en raison notamment de caractéristiques naturelles très avantageuses, des origines variées de sa population et de la présence d'organisations vouées à la promotion des arts, de la culture et du patrimoine auprès de la population.

Les composantes culturelles habituelles y sont bien représentées, que ce soit au niveau des arts de la scène, des arts visuels et des métiers d'art, de la littérature et des lettres, du cinéma et de l'audiovisuel. En règle générale, les activités de diffusion prédominent dans ces secteurs disciplinaires. Elles sont le fait de lieux physiques tels le Vieux Clocher, le Cinéma et le Centre d'arts visuels de Magog, le Centre d'arts Orford, dans la municipalité du même nom, la bibliothèque et l'Opéra Haskell, à Stanstead, des lieux de représentations comme le Cabaret Eastman et, en saison estivale, le Théâtre Piggery, à Sainte-Catherine-de-Hatley et le Théâtre de la Marjolaine à Eastman. Certains de ces lieux accueillent aussi des activités variées de formation, de production et de création, souvent sur une base non lucrative, parfois sur une base commerciale. Le Centre d'arts visuels de Magog offre un espace de galerie d'art à un ensemble d'organismes et d'événements en arts visuels du territoire. De caractère événementiel, d'autres activités ont également été adoptées par le grand public, notamment le Festival Orford et le programme Orford sur la route, en musique, le Circuit des arts Memphrémagog, en arts visuels et métiers d'art, les Correspondances d'Eastman, en littérature et lettres ou la Fête des vendanges qui allie promotion

agroalimentaire et programmation artistique. À une échelle moindre, mais tout autant significative, la période estivale est émaillée de journées culturelles ou ethnoculturelles, de festivités civiques ou commémoratives, de programmations artistiques locales tandis que les autres saisons sont ponctuées de prestations artistiques, de projections cinématographiques et d'expositions diverses.

Le secteur du multimédia, issu de l'intégration numérique d'éléments textuels, sonores et visuels, a fait son apparition sur le territoire où quelques entreprises intègrent de nouveaux procédés qu'ouvrent les supports en haute définition (HD) ou de réalité virtuelle.

Un nombre croissant de centres communautaires locaux se sont implantés un peu partout sur le territoire. Il en résulte une offre grandissante d'activités centrées autour de pratiques socioculturelles d'initiation, d'apprentissage ou plus généralement de sensibilisation.



La Bibliothèque Memphrémagog, seule bibliothèque publique francophone sur le territoire, offre des services étendus à la population de Magog et aussi à d'autres municipalités, avec ou sans entente spécifique. Quelques municipalités ont des ententes de service avec la bibliothèque de Sherbrooke ou de voisinage avec North Hatley. Les autres disposent de bibliothèques locales, certaines recourent aux services du Réseau BIBLIO Estrie, notamment Eastman et Stanstead, d'autres expérimentent avec le concept de « bibliothèque libre accès ». Tous ces services visent à rejoindre plus largement la population.

La muséologie est présente avec le Musée international d'art naïf de Magog et le Musée Colby-Curtis, situé à Stanstead. Le premier présente une exposition permanente et des expositions temporaires d'œuvres d'artistes naïfs chaque année. Le second, plus ancien que le premier, a la double vocation du collectionnement d'artéfacts et d'archives régionales, mais aussi de collections se prêtant à l'interprétation de l'histoire frontalière régionale, sous l'égide plus particulière de la Société historique de Stanstead.

Par ailleurs, le territoire est parsemé d'une grande quantité de lieux et de vestiges du passé, des monuments et des ensembles exceptionnels du patrimoine bâti ou religieux, des hameaux d'origine anglophone ou francophone témoignant des styles architecturaux des uns et des autres. De plus en plus de circuits patrimoniaux en proposent l'accès en périodes appropriées.

À ces équipements et infrastructures, s'ajoutent les caractéristiques du milieu naturel ainsi que les signes de l'occupation humaine des espaces qui ont marqué l'environnement. Parmi ceux-ci, on observe des territoires et des sites à divers degrés d'intérêt historique, des routes pittoresques et panoramiques, des corridors visuels et champêtres. La MRC a tôt fait de prendre conscience de cette réalité et d'énoncer en 2005 une vision stratégique : « *L'avenir de la communauté dépend de sa capacité à mettre en valeur cette richesse tout en la préservant.* »

Misant sur la notion du développement durable, la MRC poursuit sa vision stratégique lors d'importants exercices pour inventorier les unités paysagères territoriales, en constituer un diagnostic afin de les caractériser et de les hiérarchiser. Sur la base de ses objectifs de protection et de mise en valeur, la MRC s'ouvre à l'exploration de démarches et de pistes d'action pour développer des outils de gestion cohérents à proposer et à implanter puisque la récente *Loi sur le patrimoine culturel* accorde plus de pouvoirs aux municipalités en cette matière.

MISE EN CONTEXTE

La municipalité régionale de comté de Memphrémagog a adopté une première politique de développement culturel dès 1990, dans la foulée d'un premier schéma d'aménagement. Elle reconnaissait alors des incidences intermunicipales à certains équipements culturels. Au moment de réviser ce schéma, elle a réitéré son engagement tout en l'élargissant pour reconnaître de telles incidences à des infrastructures culturelles.

Depuis 1990, cette politique a été renouvelée à quatre reprises, soit en 1995, en 2001, en 2005 et en 2010. La MRC a préparé une sixième mouture de sa politique culturelle dont elle a repensé les orientations de façon à bien l'ancrer dans les responsabilités qui lui incombent en matière de développement régional.

Depuis 1999, la culture et le patrimoine sont intégrés à cinq des sept grandes orientations d'aménagement que la MRC poursuit. D'abord, elle compte mettre à profit les caractéristiques naturelles, culturelles et patrimoniales de son territoire pour conforter l'un des moteurs de son économie régionale, soit la vocation récréotouristique. Ensuite, elle s'engage à prendre en compte les facteurs associés au patrimoine naturel et humain, tant pour gérer l'implantation de la villégiature, que pour s'assurer du respect des caractéristiques physiques d'un environnement privilégié. Elle veut assurer une gestion rationnelle des ressources et une intégration des nouveaux aménagements pour, entre autres fins, préserver l'intégrité des secteurs où ce dynamisme du terroir est présent. Elle entend protéger et conserver un milieu naturel et un cadre de vie de qualité, pour inciter la population à demeurer dans la région tout en attirant de nouveaux résidents villégiateurs ou permanents. Finalement, elle entend soutenir l'identité régionale et la mise en commun des forces municipales.

La culture et le patrimoine sont également nommés parmi les grands thèmes énoncés pour favoriser la réalisation des orientations retenues. Sous ce thème, plusieurs objectifs d'aménagement sont évoqués, notamment la protection et la mise en valeur des patrimoines bâti et paysager, la prévision de règles de préservation de ceux-ci, le développement des équipements culturels et publics en place pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs. Enfin, on reconnaît plus globalement la culture comme un secteur structurant de la région.

La politique culturelle de la MRC prend appui sur ces orientations et ces objectifs auxquels elle apporte un renforcement mieux défini et plus efficace. La MRC entreprend le renouvellement de cette politique qu'elle entend mettre en œuvre durant la période 2016 – 2020.



ÉNONCÉ

PAR SA POLITIQUE CULTURELLE, LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG RECONNAÎT L'APPORT DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE À L'IDENTITÉ ET À LA VITALITÉ DE SON TERRITOIRE AINSI QUE LA CONTRIBUTION DES PERSONNES ENGAGÉES DANS CE SECTEUR. ELLE SOUHAITE INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DANS SES EFFORTS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ACCENTUER LA SENSIBILISATION DE LA POPULATION À CET ÉGARD.

BUTS ET PRINCIPES DIRECTEURS

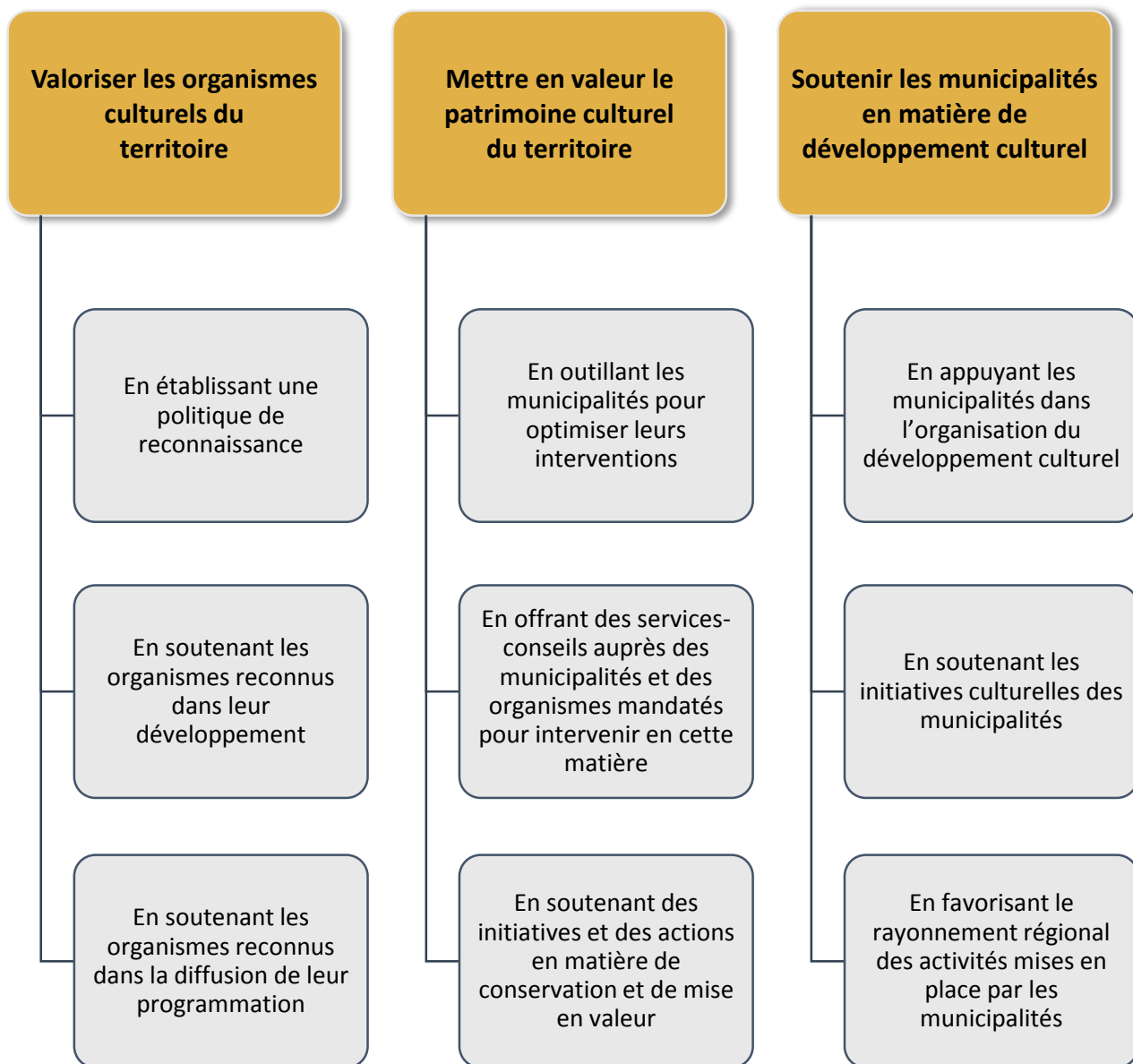
La MRC de Memphrémagog reconnaît à la culture et au patrimoine une incidence favorable tant à la qualité de vie de la population qu'à l'attractivité de son territoire. Elle entend faciliter une meilleure accessibilité pour la population. Elle compte de même favoriser le dynamisme récréotouristique en lui associant plus étroitement le potentiel culturel et patrimonial.

Elle avance trois principes directeurs comme fondement de la Politique culturelle, des valeurs dont toutes les actions actuelles et futures doivent être imprégnées :

- La culture et le patrimoine influencent positivement la qualité de vie aussi bien par un apport de connaissances aux individus que par un apport d'expériences à la collectivité. Dans la perspective du développement durable, ils s'inscriront parmi les facteurs utiles à la croissance sociale et économique du territoire de même qu'à la protection de l'environnement;
- Les organisations culturelles et patrimoniales, les artistes, les artisans et les intervenants qui les animent apportent une contribution essentielle au sentiment d'appartenance et à la vitalité du milieu. En contrepartie, le milieu saura profiter de nombreux avantages dans la mesure où il en soutient concrètement la diversité, la richesse, voire la pérennité;
- Aux efforts de sensibilisation de la population doivent être assortis ceux de la concertation et de la coordination, notamment auprès des municipalités et des intervenants, en vue de favoriser un développement harmonisé. Entre autres, différents types de partenariat devront être encouragés pour dynamiser les relations de nature interdisciplinaire, intersectorielle ou interrégionale et pour accroître l'attractivité régionale.

ORIENTATIONS ET AVENUES D'INTERVENTION

La MRC de Memphrémagog reconnaît l'importance du travail des organisations culturelles et patrimoniales. Elle favorise également l'implication des municipalités en matière de culture et de patrimoine. Elle entend offrir de l'accompagnement et du soutien complémentaire aux niveaux supralocal et régional.



PLAN DE MISE EN ŒUVRE

La municipalité régionale de comté de Memphrémagog entreprend la mise en œuvre de sa politique culturelle en planifiant la réalisation d'actions qui seront entreprises et réparties dans le temps. Cette réalisation globale sera ponctuée d'efforts de communication dirigés vers la population.

ORIENTATIONS			
	VALORISER LES ORGANISMES CULTURELS DU TERRITOIRE	METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE CULTUREL DU TERRITOIRE	SOUTENIR LES MUNICIPALITÉS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
Court terme	<ul style="list-style-type: none"> établir et approuver un projet de politique de reconnaissance; ouvrir le processus de reconnaissance aux organismes et le gérer dans le cadre d'un appel de projets; 	<ul style="list-style-type: none"> élaborer et diffuser les outils de base à partir des études, guides et symposiums précédents; partager l'information avec les partenaires; 	<ul style="list-style-type: none"> prendre la mesure des intentions municipales en matière d'organisation du développement culturel et en dresser un profil actualisé; partager l'information avec les partenaires en favorisant les mises en commun et rapprochements affinitaires;
	<ul style="list-style-type: none"> mettre en place les cadres financiers appropriés; partager les résultats préliminaires avec les élus et les promouvoir auprès de la communauté pour attiser son intérêt et favoriser son adhésion; 		
Moyen terme	<ul style="list-style-type: none"> évaluer et mettre à jour la politique, au besoin; poursuivre les appels de projets; 	<ul style="list-style-type: none"> développer la mise en application des services-conseils sur une base évolutive et les rendre disponibles; 	<ul style="list-style-type: none"> soutenir les initiatives structurantes et les partenariats; fixer les objectifs en ciblant plus particulièrement le rayonnement régional;
	<ul style="list-style-type: none"> assurer le maintien de cadres financiers appropriés; promouvoir les faits saillants en citant les meilleurs exemples, notamment par des expressions d'appréciation émanant de la communauté elle-même; 		
Long terme	<ul style="list-style-type: none"> soumettre un rapport d'évaluation global de cette mesure aux élus; 	<ul style="list-style-type: none"> dresser le bilan des actions et des résultats; 	<ul style="list-style-type: none"> dresser le bilan des actions et des résultats;
	<ul style="list-style-type: none"> informer la communauté de ces résultats en vue de l'inviter à participer à des développements ultérieurs; 		

La MRC établira périodiquement des plans d'action, allouant notamment les ressources nécessaires à la réalisation et au suivi de la politique culturelle.

SOURCES

Diagnostic des paysages, rapport commandité par la MRC de Memphrémagog et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), PLANIA, mai 2013

Caractérisation des paysages culturels de la MRC Memphrémagog, rapport commandité par la MRC de Memphrémagog et le MCCQ, RURALYS, novembre 2014

Données municipales : <http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/austin/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/ayers-cliff/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/bolton-est/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/canton-de-hatley/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/canton-dorford/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/canton-de-potton/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/canton-de-stanstead/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/eastman/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/bolton-est/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/canton-de-hatley/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/canton-dorford/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/canton-de-potton/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/canton-de-stanstead/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/eastman/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/hatley/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/magog/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/north-hatley/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/ogden/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/saint-benoit-du-lac/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/saint-etienne-de-bolton/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/sainte-catherine-de-hatley/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/stukely-sud/>

<http://www.mrcmemphremagog.com/municipalites/ville-de-stanstead/>

<https://www.sepaq.com/pq/mor/decouvrir/portrait.dot>

Loi sur le patrimoine culturel : <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=5121>

Population de l'Estrie : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/impr_region_05.htm

http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil05/societe/demographie/demo_gen/age_moyen05.htm

http://www.csss-iugs.ca/c3s/data/files/Population_anglophone_Estrie_ClaudeCharpentier_26mars2010.pdf

Profil de la région : <http://cldmemphremagog.com/profil-region/>

Activités, attraits, événements : <https://www.tourisme-memphremagog.com/activites-estrie>

Revenu disponible par habitant, Québec et Estrie :

http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comptes-economiques/revenu-menage/rp_qc-hab81-13.htm

http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comptes-economiques/revenu-menage/rp_ra-hab03-13.htm

Revenu disponible par MRC et ensemble du Québec : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/comptes-economiques/revenu-menage/rp_mrc-hab.htm

Schéma d'aménagement révisé, MRC de Memphrémagog : <http://www.mrcmemphremagog.com/gestion-du-territoire/amenagement-du-territoire/schema-damenagement-revise/>

http://www.mrcmemphremagog.com/download/Politiques/Politique_developpement_durable_2009.pdf